

Demain



JOURNAL DU STALAG XII A

NUMÉRO 50

DIMANCHE 28 NOVEMBRE

1943

JUBILÉ

„Numéro Cinquante!“

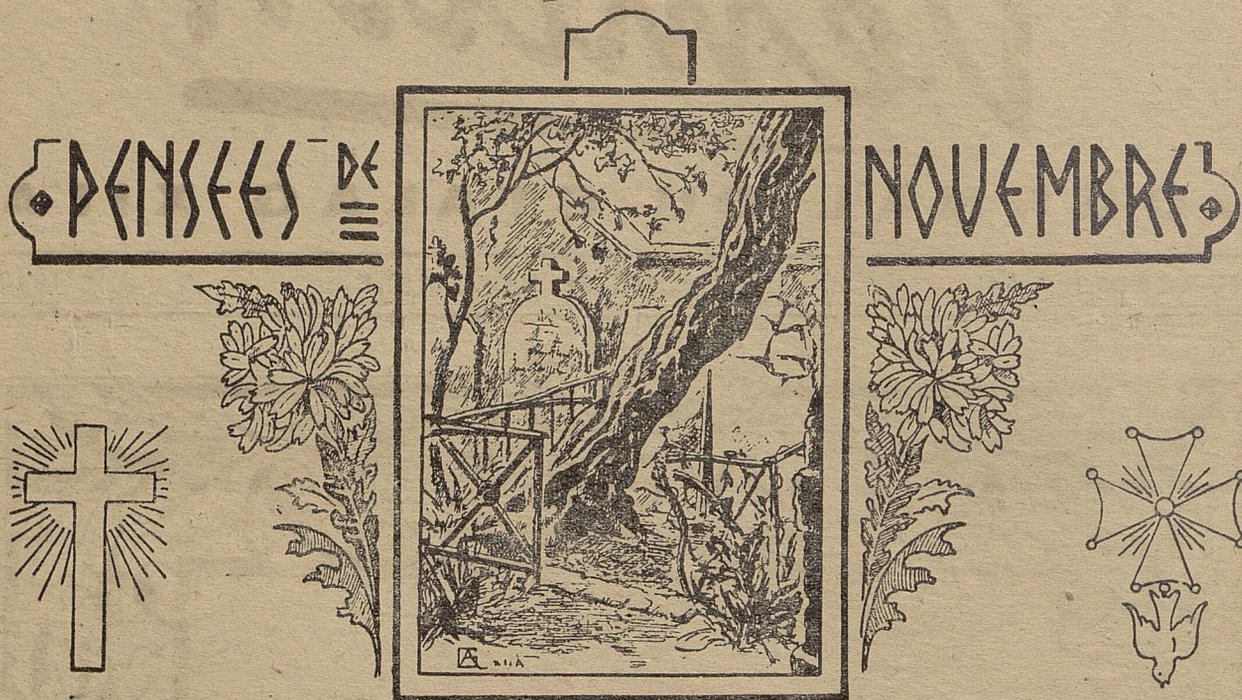
Le 1er Janvier 41, alors qu'il apparaissait nettement que la détention menaçait de se prolonger beaucoup plus longtemps qu'on ne l'avait imaginé, une équipe de camarades nullement abattus par cette sombre prévision, se décida à resserrer les liens passablement distendus de la grande famille du XII A, en publiant un journal mensuel qui soit l'émanation de la pensée de tous les Français retenus en captivité dans ce stalag. Ayant obtenu l'autorisation du Colonel, commandant le camp, par l'intermédiaire du „Betreuer“, ils se mirent à l'œuvre. Et depuis ce jour, chaque mois „Demain“ est allé trouver ceux des Kdos, pour essayer de les distraire et leur apporter les dernières nouvelles du camp à l'instar du journal de la ville qui donne aux campagnes les nouvelles du chef-lieu. Bien sûr, rien n'est parfait sur terre et à plus forte raison dans un camp de prisonniers. Des critiques ont été et continuent d'être faites. Mais c'est sans déplaisir aucun que nous les recevons, car elles nous prouvent que „Demain“ ne laisse pas les lecteurs indifférents. Soyez assurés, amis du camp et des kommandos, que lorsque nous les croyons fondées, nous nous efforçons de les satisfaire dans la mesure de nos moyens.

Si pour nous, captifs, ce „Jubilé“ n'est pas synonyme de joie, comme il se devrait, qu'il soit au moins, comme l'aiguillon qui pique le bœuf s'endormant à la monotonie du sillon, un stimulant pour les jours, peu nombreux je l'espère, qui nous restent à passer en captivité. Regroupons nos forces morales autour de la Patrie, aimons la de toute notre force comme un être cher sauvé de la mort mais encore convalescent et bandons nos volontés pour qu'au jour du retour nous puissions vigoureusement la servir. Ne cultivons pas la haine, c'est un ferment de guerre, or, qu'elle soit civile ou mondiale elle égale toujours: ruines et deuils. Efforçons nous surtout d'être unis. Commençons par l'être entre nous, à l'intérieur des camps; la route qui mène à la libération nous paraîtra plus courte. Et surtout soyons patients. N'oublions pas ces paroles du Maréchal: „La patience est peut-être aujourd'hui la forme la plus nécessaire du courage“ Méditons les, et mettons les à exécution.

„Espoir et Confiance“, mes chers amis, seront les mots d'ordre, souvent employés mais plus actuels que jamais, de ce numéro 50 du journal „Demain“ qui à l'encontre des directeurs de théâtre ne souhaite pas fêter sa „100 ème“.

Robert TENTON

40 P. 1099 Rs



C'est à nos Saints et à nos disparus que nous pensons lorsque les premiers froids d'automne, le silence qui nous entoure et la nature qui se dépouille, ramènent notre esprit vers la terre et la mort. La fête de Toussaint, une des plus chères au cœur des chrétiens, nous rappelle, rend plus vivante en nous et autour de nous la présence de ceux qui ne sont plus. Les chrétiens l'aiment comme une fête grave, comme une fête de famille.

Et c'est en pensant à tous les saints de la Chrétienté, à ceux dont l'Histoire a retenu le nom, à ceux aussi dont les sacrifices sont plus purs peut-être d'être cachés et ignorés, à ceux de tous les Temps et de tous les Pays, que nous avons récité la suite de ces Béatitudes que la liturgie de Toussaint nous invite à méditer.

La piété chrétienne a rapproché et comme confondu la fête des Morts et celle de tous les Saints. Cette soirée de Toussaint et cette journée des Morts nous font, en effet, penser à ces „Aïeux“ dont parle Mistral dans un de ses poèmes, ceux qui ont fait la terre et la maison, la race et le pays, à ceux plus près de nous, que nous avons connus et qui ne sont plus.

En ce jour et durant tout le mois de Novembre, l'Eglise veut les célébrer et nous demande pour eux une prière. Ne les oublions pas. Cette pensée nous donnera un regain de force, d'élan, de ténacité.

Dans un geste pieux, nous aimons fleurir et honorer les tombes de nos morts: le Monument que nous leur devons avant tout est celui de nos actes.

Le Maître du champ appelle à Lui tout homme, et il importe qu'au bout de son sillon, cet homme tombe le visage en avant, fier de la tâche accomplie, et digne de ce lieu de paix et de lumière où les „Aïeux“ l'attendent.

A. SIMON,
Aumônier Catholique.

La nature s'est voilée dans son crêpe de brumes. La voix du bronze, grave, coule comme un sanglot sur les pierres grises des cimetières. Elle redit mille fois, sous un ciel indifférent, un nom . . . et chacun entend avec ravissement et douleur à la fois, celui, si doux, d'un être cher qui n'est plus — celui de la maman qui t'avait donné le jour et dont tu n'as pu clore les yeux, celui d'un petit ange que le ciel t'avait offert et qui a repris le chemin du ciel, celui, peut-être de la compagne qui devait partager ta vie et qui, déjà, s'en est allée vers l'Autre Rive.

Ami, tu pleures! Laisse couler tes larmes: elles sont douces aux cœurs endoloris. Elles sont humaines, elles sont divines: „Jésus pleura!“

C'est en son Nom que je voudrais les embaumer d'espérance. Ceux que tu pleures ne sont pas morts: ils sont allés vers la „Maison du Père“ où Jésus leur avait préparé une place. Ils attendent dans la paix et le repos la glorieuse manifestation de son Royaume. Ils sont de cette Eternité dont aucun sablier ne mesure le temps, où le bonheur ne finit pas, où la souffrance et la mort ne sont plus. Il n'est qu'une douleur qui pourrait peut-être les atteindre encore: l'indignité de ton cœur devant leur amour sanctifié, le refus de la grâce par laquelle le Sauveur t'ouvre le sanctuaire de leur repos.

Mais si, levant les yeux au dessus de ce monde qui passe avec son étalage de vanités, avec ses rumeurs d'égoïsme, de haine et de mort, tu regardes vers les cimes où l'Amour fleurit, où la Croix rayonne, si tu dis le „Oui“ qui te lie au Christ qui t'invite, alors la joie resplendira dans leur ciel, alors les glas de la Toussaint chanteront comme des carillons et dans les larmes de tes yeux brillera l'espérance d'un monde nouveau, plein jusqu'au bord de Paix et d'Harmonie.

B. LAGARDE
Aumônier Protestant

AVIS

HOMME DE CONFIANCE.

Les Hommes de Confiance de Compagnie sont priés de me faire connaître d'urgence:

Nom:
Prénom:
Matricule:
Grade et régiment:
Profession et situation de famille:
Domicile:
Kommando:
Compagnie:
Travaillent-ils ou non:
Salaire:

NORD-AFRICAINS.

La Sous-Direction des P. G. demande que ces militaires indiquent au bas des étiquettes-colis qu'ils envoient, en plus de l'adresse civile, le lieu de naissance et le bureau de recrutement.

DÉFENSE PASSIVE.

Des prisonniers de guerre ont été victimes des bombardements aériens. Presque régulièrement, il s'agissait de P. G. qui avaient refusé de quitter leur local pour se rendre à l'abri ou ne s'étaient pas rendu à leur abri normal.

PRIX du CONSEIL MUNICIPAL de PARIS.

Le correspondant du Conseil Municipal de PARIS a reçu du Président de cette Assemblée une médaille destinée à être remise à un artiste prisonnier s'étant distingué à la fois par son talent et par ses réalisations au service de ses camarades.

Les Hommes de Confiance des kommandos voudront bien présenter éventuellement un candidat répondant à ces qualités en adressant ses: Nom, prénoms, matricule, titre artistique et réalisations en captivité à l'Homme de Confiance Principal du Stalag. Ces renseignements devront parvenir au camp pour le 20 Décembre au plus tard. Le lauréat sera désigné par un Jury présidé par l'Homme de Confiance du Stalag et composé de: Robert Maison et Pierre Troude (musique), Louis Emond et Pierre Vanacker (comédie) Darthenay et Labarrère (peinture), René Péan, professeur de littérature et Robert Tenton, Directeur du journal „Demain“. Le prix du Conseil Municipal sera décerné le 25 Décembre. Jusqu'à cette date il sera exposé dans la salle d'attente des Services de l'Homme de Confiance (Baraque 3. A). H. B.

JOURNAL „DEMAIN“.

Nous rappelons à nos lecteurs des Kommandos que nous insérerons avec plaisir, dans la mesure de nos possibilités, tout compte rendu intéressant l'activité et la vie du Kommando, ainsi que des contes ou nouvelles. On peut y joindre des photographies ou des dessins.

P. T. T.

Les „Postiers“ sont informés que le Comité National d'assistance aux P. T. T. victimes de la guerre adressera à ceux qui en feront la demande le programme et les ouvrages nécessaires à la préparation des concours et examens de leur choix; les intéressés n'ont qu'à faire parvenir dans le plus bref délai à Louis Coupaye-M-Stammlager XII A, correspondant de l'administration des P. T. T. pour le stalag, leur adresse complète, leur grade administratif et l'examen préparé.

NECROLOGIE.

Les Camarades du Kommando 313 ont la douleur de vous faire part de la mort de Ange Chandelier, survenue subitement pendant le travail.

Une collecte faite au Kommando a permis d'envoyer à sa femme et à son enfant un secours immédiat de 360 Rm.

COMITE D'ENTR'AIDE.

Septembre 1943.

Sommes recueillies dans le stalag	2.910,90
Collectes pour secours spéciaux	482,00

Total . 3.392,90

Octobre 1943.

Sommes recueillies dans le stalag	2.544,90
Collectes pour secours spéciaux	2.525,60

Total . 5.070,50

Activité du Comité à la date du 31 Octobre 1943:
288 secours dont 115 mensuels.

SERVICE DES JOURNAUX.

Dorénavant les réabonnements ne seront plus réclamés par fiches mensuelles mais au moyen d'un **cachet apposé directement sur le journal.**

Etant donné la lenteur des transmissions il est **instamment recommandé aux abonnés** de ne pas attendre pour expédier le montant de leur réabonnement, faute de quoi ils s'exposent à voir le service de leur journal suspendu.

Abonnements disponibles.

Coût pour une durée de trois mois:
Auto I RM. — Matin, Petit Parisien, Cri du Peuple 4,50 RM. — Illustration 5,50 RM. — Comoedia, Gerbe 2,00 RM. — Der Adler (Edition française) 1,50 RM. — Echo de Nancy 8,60 RM.

THÉÂTRE.

Nous signalons encore une fois à tous les camarades responsables du théâtre dans les Kommandos, que nous avons beaucoup plus de demandes que de pièces ou sketches en bibliothèque. Nous faisons tout notre possible pour les faire circuler, encore faut-il pour cela, que ces livrets nous soient rendus. C'est ce que nous vous demandons avec insistance.



— Dois-je siffler, Chef? ...

Baux à Ferme (suite)

En outre, le fermier est tenu :

- a) de garnir la ferme des bestiaux et ustensiles nécessaires à son exploitation,
- b) d'engranger dans les lieux destinés d'après le bail ou l'usage,
- c) d'avertir le propriétaire des usurpations qui pourraient être commises sur son fonds par des tiers,
- d) de laisser les pailles et engrais de l'année sur la ferme à l'expiration du bail.

Remise au fermier en cas de diminution de récolte: Le fermier victime d'une diminution de récolte par cas fortuit (sauf stipulation expresse du bail) a droit à une remise proportionnelle du prix de location, si la diminution atteint au moins la moitié de la récolte et si la perte arrive avant que les fruits ne soient séparés de la terre (toutefois, avec compensation lorsque le bail porte sur plusieurs années).

Indemnité de plus-value: A la fin du bail, le fermier doit rendre la terre telle qu'il l'a reçue; il est tenu des dégradations et des pertes. Par contre, s'il a amélioré le fonds, le bailleur doit :

a) lui payer une somme égale à la moitié de celle dont chaque parcelle a augmenté de valeur par suite des améliorations apportées par la bonne culture, à condition que cette augmentation soit de plus du quart et qu'un état des lieux ait été établi au plus tard dans les trois mois de l'entrée en jouissance,

b) l'indemniser des dépenses faites à sa connaissance et sans opposition de sa part pour les plantations, constructions ou ouvrages; à cet effet il a le choix ou de rembourser une somme égale à celle dont le fonds a augmenté de valeur, ou de rembourser, compte tenu du profit retiré par le fermier, le montant des dépenses effectuées et de la valeur de la main d'œuvre.

PROCÉDURE: Aux termes d'une loi du 4 Septembre 1943 (N° 504) toutes les contestations entre bailleurs et preneurs auxquelles donnent lieu les baux à ferme sont portées devant une commission paritaire siégeant au chef-lieu de canton :

Pour la tentative de conciliation la commission est présidée par le syndic du canton et comprend deux propriétaires et deux fermiers élus par les sections sociales correspondantes du ou des syndicats corporatifs agricoles du canton.

La composition de la commission de juridiction est la même mais elle est présidée par le juge de paix.

Lorsque le montant du litige est supérieur aux limites de la compétence des juges de paix, la demande est portée, après la tentative de conciliation, devant la commission paritaire d'arrondissement composée de la même façon mais présidée par le

Président du Tribunal civil ou par un juge du Tribunal désigné par lui.

La commission de conciliation est saisie par lettre recommandée avec avis de réception adressée au syndic; celle de juridiction par lettre recommandée avec avis de réception adressée au greffier.

Les décisions sont notifiées aux parties par lettre recommandée avec avis de réception. Elles ne peuvent être attaquées que par la voie du recours en cassation pour incompétence, excès de pouvoir ou violation de la loi. (Elles sont donc pratiquement sans recours.) Le pourvoi doit être formé au plus tard dans la quinzaine par déclaration au greffe.

STABILISATION DES BAUX A FERME.

Jusqu'à la date légale de cessation des hostilités, les fermages échus postérieurement au 8 Septembre 1943 sont stabilisés sur la base des baux en cours au 1er Septembre 1939 dans les conditions suivantes :

I) Si le bail en cours comporte un **prix de fermage stipulé en nature**, le fermier ne peut être tenu de livrer des quantités supérieures à celles qui étaient exigibles en vertu des conventions en vigueur au 1er Septembre 1939. Toutefois jusqu'à la cessation des hostilités les paiements s'effectuent uniquement en espèces suivant les règles indiquées ci-après.

II) Lorsque le **prix du bail est stipulé en argent**, le fermage est fixé en transformant fictivement en quantités de denrées le prix du bail en vigueur au 1er Septembre 1939 et en calculant le prix des dites quantités au cours du jour de l'échéance.

Les prix des nouveaux baux conclus jusqu'à la fin des hostilités ne pourront être supérieurs à ceux en vigueur à cette dernière date.

Toute exigence ou perception de fermage hors des limites ainsi fixées rend le bailleur passible d'une amende civile au moins égale au montant des sommes abusivement exigées ou perçues, sans qu'elle puisse dépasser le triple.

Les sommes indûment perçues pourront être réclamées dans le délai de cinq ans.

Les contestations relatives à la loi sur la stabilisation des baux sont jugées par le juge de paix, sans appel jusqu'à la valeur de 1.500 francs, et, à charge d'appel, à quelque chiffre que la demande puisse s'élever, mais les instances doivent être précédées d'une tentative de conciliation devant la commission paritaire cantonale de l'Union régionale corporative agricole. Cette commission doit être saisie par lettre recommandée avec avis de réception.

Jean BENOISTON,

Principal clerc d'avoué à Paris.

III était une fois ...

... Un paysan labourait. Nous arrivions sur lui comme il achevait un sillon, au bord de la route. Dans un grondement il retourna son cheval et sa charrue. Je ne sais pas s'il reconnut le Maréchal Pétain mais il souleva sa casquette. Le Maréchal s'arrêta :

— Bonjour, dit-il. Voilà un beau champ. Etes-vous content de lui? Qu'est-ce qu'il vous a donné cette année?

L'homme répondit sans bouger :

— J'étais point là. Je reviens d'Allemagne.

— Ah! Ah! ... Prisonnier? ... Dans un camp? ...

Qu'est-ce que vous faisiez?

— Rien. J'attendais.

Puis dans un mouvement d'épaules :

— Mais j'étais pas malheureux. Il n'y a pas à se plaindre.

Homme simple, résigné: les qualités d'une bonne race. Le Maréchal dit en lui donnant ses yeux bleus :

— Quand vous serez tous revenus, l'âme de la France sera plus vaillante.

L'homme comprit-il ces sentiments de mélancolie ... et d'espoir? Car à cette minute, le Maréchal passa du souci à l'espérance, de même que la route qui montait venait de passer du vallon au coteau. En prononçant le mot d'âme, il retrouvait son thème le plus cher. Paris, les prisonniers, voilà le malheur; mais le malheur trempe les hommes: Paris se recueille, les prisonniers méditent. Et il compte sur cette méditation, où leur âme a réparé. Il les sait d'accord avec lui: la Révolution nationale, il n'y a guère qu'eux qui la comprennent. Dans la retraite, leur esprit est libre d'imaginer, et leur cœur libre de s'enflammer. Les prisonniers, s'ils ne se dispersent pas quand ils rentreront, s'ils peuvent rester unis et garder la conscience du devoir, seront les vrais serviteurs du Maréchal, et feront peut-être ce qu'il espère: ils épureront le pays.

(Les Sept Etoiles de France)

René BENJAMIN,

On m'a conté l'autre jour une bien jolie réponse d'un paysan, qui aurait rempli d'aise le père La Fontaine, vous savez bien, celui qui a fait des fables où apparaît, si savoureuse, la malice éveillée des bonnes gens de la campagne.

Or donc, notre paysan apprit un jour par un sourcier qu'un trésor était caché dans son champ. En ce temps-là, on n'avait pas de Loterie Nationale et le travailleur de la terre ne devait compter que sur son rude et incessant labeur et sur son esprit d'économie pour mettre quelques sous de côté. Vous penserez alors que notre homme, apprenant qu'un trésor était enfoui dans son champ, allait sauter de joie et sauter aussi sur sa pioche pour aller déterrer la fortune cachée?

Point:

Notre paysan n'avait pas encore fait sa récolte de betteraves. Il dit alors au sourcier et à son équipe qui venaient pour retourner le sol :

„Les betteraves d'abord. L'or attendra bien!“

Et il s'en fut travailler en paix.

Il pensait sagement que l'or est un grand dormeur. Il dort dans les coffres des banques et il a le temps d'attendre. On dit que si le monde est malade, c'est parce que l'or ne sort pas assez. Il est vrai que, quand il sort, il fait de jolies escapades, comme l'a prouvé Stivisky.

Les betteraves, elles, ne pouvaient pas attendre. Le paysan en fit paisiblement la récolte et puis il fit venir le sourcier en lui disant: „Vous savez exactement où est le trésor?“ — „A peu près, dit le sourcier.“ — „Et vous êtes sûr que c'est de l'or et non du cuivre ou du fer?“ — „Il y a quelque chose. C'est du métal et sans doute de l'or. On a de bonnes raisons pour le penser...“

Alors le paysan dit: „Parce que, vous comprenez, si vous me faisiez perdre mon temps à bousculer ma terre pour ne trouver que de la ferraille, je serais obligé de vous coller mon sabot dans le derrière...“

L'histoire ne dit pas si le sourcier est revenu, mais elle confirme que la récolte réussie avait mis quelques beaux écus dans la poche du paysan.

(Extrait de „Notre Province“).